

ÉNIGME

A partir des débris, la police parvient souvent à remonter jusqu'au conducteur fautif.

Patrick Gillieron, L'opinion



Stocklib

DEUX DÉLITS DE FUIITE PAR JOUR À GENÈVE

CIRCULATION Quotidiennement, des conducteurs tentent d'échapper à leurs responsabilités après un accident. Malgré les efforts policiers, cette tendance ne diminue pas.

A Genève, un gros 4x4 percute lourdement une cycliste après lui avoir coupé la route. Une fillette de 13 ans projetée au sol à Tavel (FR), blessée après avoir été frôlée par une voiture. A chaque fois, le conducteur fautif ne s'est pas arrêté. Ce ne sont que deux exemples parmi les dizaines de cas survenus ces dernières semaines. Ce type d'infraction, pénale, a lieu quotidiennement en Suisse romande. En particulier à Genève, avec deux cas par jour. Et la tendance n'est malheureusement pas à la baisse. Il y a six mois, le canton s'est doté d'une cellule spécialisée en délits de fuite, sur le modèle des autres cantons romands. Preuve que le seuil de tolérance a été atteint.

FUYARDS RETROUVÉS TROIS FOIS SUR QUATRE

«J'ai demandé, il y a peu, des moyens renforcés, explique l'enquêteur spécialisé de la brigade de sécurité genevoise: il y a beaucoup trop d'affaires!» Le sous-brigadier, qui tient à ce que son nom ne soit pas divulgué, retrouve les auteurs de délit de fuite trois fois sur quatre, grâce aux débris laissés sur les lieux. «On découvre toujours quelque chose. Ne serait-ce que les traces de freinage, très précieuses, pour connaître la longueur de la voiture.» Le limier

soumet ensuite les prélèvements auprès des différents acteurs du monde automobile: démolition, fournisseurs, etc. «Je travaille aussi en civil: j'effectue



Sandro Camparolo

«DOUZE MOIS AVEC SURSIS, C'EST CADEAU!»

Yvan Perrin, conseiller national UDC, membre du comité d'initiative «Protection contre les chauffards»

des planques, en voiture banalisée», précise-t-il. Lorsqu'un suspect conteste les faits, la police scientifique intervient. «Mais ce n'est que très rarement nécessaire. Les fautifs se disent: «J'ai

essayé, mais j'ai perdu.» Ils sont surtout tout étonnés qu'on les ait retrouvés.»

Les peines encourues par les fuyards varient selon les cantons et la gravité des cas. La loi fédérale sur la circulation routière prévoit cependant une peine privative de liberté maximale de 3 ans, en plus d'une amende.

«La marge de manœuvre est grande, analyse Yvan Perrin, conseiller national (UDC/NE) et membre du comité d'initiative «Protection contre les chauffards.» Pour un accident avec blessés, la peine est de 12 mois avec

sursis, c'est cadeau! Je suis pour rétablir les courtes peines, mais fermes.» Bien que membre du même comité de soutien, la conseillère aux Etats Liliane Maury Pasquier (PS/GE) estime, au contraire, qu'un durcissement des peines n'est pas la solution. «Il faudrait plutôt se pencher sur l'aspect préventif. Je vois en effet dans ces délits comme un affaiblissement du lien social.»

Reste toutefois une donnée statistique d'ordre plutôt rassurant, comme le relève Magali Dubois, porte-parole du Bureau de prévention des accidents (BPA): dans le cas d'accidents avec des blessés ou des morts, les fautifs ont nettement moins tendance à déguerpir. ■

Benjamin Pillard

3 PROFILS DE FUYARDS

LE PROFESSEUR PHILIP JAFFÉ, psychologue et spécialiste des comportements humains, a esquissé une typologie des personnes ayant provoqué un accident et qui choisissent de s'enfuir.

LES DROGUÉS OU ALCOOLISÉS

C'est le groupe le plus courant. «Des jeunes gens, souvent des hommes, sous l'influence de l'alcool ou de drogues. Leur capacité de raisonnement s'en voit réduite.»

LES PANIQUÉS

«Différents du groupe précédent, il s'agit là d'hommes, de femmes, de personnes âgées... confus quant à ce qu'ils doivent faire au moment de l'accident.» Ils ont peur des conséquences de leur acte.

LES ANTISOCIAUX

«Ces individus ont tendance à profiter d'une situation qui leur est favorable. Ce sont plutôt des opportunistes, des pleutres moraux, à la capacité morale limitée.»



Yvan Generey